



CONSEIL TERRITORIAL AÛT Y AËG

La COM obtient 1,3 million d'euro supplémentaire de la SEMSAMAR

C'est un conseil territorial fleuve qui s'est tenu jeudi dernier à l'hôtel de la collectivité. Les différents points à l'ordre du jour ont été soumis au vote des élus et le nouveau groupe "Union pour la démocratie" n'a pas été avare en interventions. Parmi les points débattus, les conseillers ont approuvé des modifications budgétaires, et notamment le versement d'une somme de 1,3 millions provenant d'un excédent de recettes de la SEMSAMAR et qui a été allouée en quasi totalité au CTOS.

Après s'être longuement penchés sur les impôts et taxes et sur la fameuse convention fiscale, les conseillers territoriaux ont débattu plusieurs points à l'ordre du jour, parmi lesquels l'adoption de modifications budgétaires, la transformation d'une avance remboursable en subvention à l'établissement de l'eau, l'adoption des nouvelles fonctions des élus au sein des organismes externes et la création d'une chambre funéraire.

Le point n°3 à l'ordre du jour concernait le versement de sommes supplémentaires au budget 2010. Plus d'1,5 millions d'euros ont été ainsi ajoutés dans la section de fonctionnement et 850 000 euros pour la section d'investissement. Ces sommes proviennent notamment d'un excédent de recette de 1,3 million d'euros de dividendes de la SEMSAMAR et qui a été perçu par la collectivité en fin d'année suite à une intervention dont Daniel Gibbs rappelait être l'auteur. 290 000 euros supplémentaires proviennent de la dotation de compensation de l'Etat que la COM n'était pas certaine de percevoir cette année et qui finalement été versée. "Il semblerait que nous cherchions à obtenir des fonds par tous les moyens pour éviter que l'Etat ne gère notre budget.", s'étonnait Alain Richardson. "Et comme on ne peut pas faire face, on demande une avance à la SEM dès maintenant.", poursuivait le conseiller de l'opposition, quelque peu perplexe concernant ce versement inattendu.

Ces sommes vont être allouées en grande partie au CTOS (Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires) qui recevra 1,2 millions supplémentaires pour assurer son fonctionnement et les charges de personnel. Annette Phillips, membre du groupe UD, interpellait à son tour le Président sur le sujet. "Vos mesures restent dérisoires, pourquoi refusez-vous un vrai exercice de mise à plat de votre fiscalité ? Comment a-t-il été possible de ne pas prévoir plus d'1 million d'augmentation du budget du CTOS ?"

Le Président Gumbs se déclarait "surpris de la sévérité" de cette intervention et rappelait que la COM était "extrêmement raisonnable en ce qui concerne les dépenses facultatives. "Si nous n'avions pas obtenu ce financement supplémentaire, comment aurions-nous comblé la différence ?", s'interrogeait Daniel Gibbs, dont le groupe avait choisi de ne pas prendre part au vote de cette délibération, qui sera finalement adoptée avec 12 voix pour et 5 contre.

Un coup de pouce à l'établissement de l'eau

Le conseil territorial a adopté une délibération visant à transformer une avance remboursable de 3 millions d'euros en subvention au profit de l'EEASM (Etablissement de l'Eau et de l'Assainissement de Saint-Martin). L'établissement de l'eau, qui a déjà une dette de 9 millions d'euros en raison d'un jeu d'écriture comptable datant du temps de la commune, n'aura donc pas à rembourser cette somme de 3 millions d'euros à la collectivité. Un bol d'air pour la structure qui doit assumer la remise en état de la quasi totalité des réseaux d'eau de Saint-Martin. Patrick Lentz, ingénieur, rappelait aux conseillers la lourde mission de l'EEASM qui doit remettre en état un réseau plus qu'obsolète. Il évoquait en outre le prix de l'eau à la sortie de l'usine qui est élevé (3,25 euro alors que l'usine de Sint-Maarten vend une eau de qualité équivalente à 1,2\$). Un audit est en cours, mais il semblerait que l'usine de production n'ait pas donné suffisamment d'éléments concernant les questions qui lui ont été soumises. "La possibilité d'engager un contentieux avec l'UCDEM n'est pas exclue.", déclarait le Président Gumbs. L'EEASM souhaite renégocier le prix de l'eau avec l'UCDEM ; une baisse qui ne sera pas répercutée sur la facture mais qui servira à financer les importants chantiers à venir.

Les conseillers ont ensuite approuvé les décisions du conseil exécutif concernant la nomination des conseillers territoriaux dans les organismes extérieurs, port, SEMSAMAR et office de tourisme. Le 9 novembre dernier, le Président avait procédé à un remaniement au sein de son conseil. Les portefeuilles des Vice-Présidents avaient été redistribués et les nominations des conseillers territoriaux nommés au sein des organismes extérieurs ont été revues. Catherine Lake remplace ainsi Daniel Gibbs au CA de la SEMSAMAR ; au port, c'est Louis Jeffry qui prend le relais du Vice-Président déchu de ses portefeuilles.

A l'office de tourisme, c'est Claire Guion Firmin qui prend la place de Louis Jeffry, désormais en charge du tourisme. Ces nouvelles attributions ont été approuvées par la majorité (11 voix), excepté pour le port, les conseillers ont fait valoir le fait que la délibération était obsolète car un conseil d'administration a déjà eu lieu.

Après avoir accordé à l'unanimité un avis positif à la création d'une chambre funéraire, le conseil s'est terminé sur les questions du groupe UD, qui interpellait le Président sur le manque de transparence dans la gestion de la COM. Daniel Gibbs demandait la présentation de rapports notamment concernant le CTOS et l'office de tourisme. L'UD interrogeait également le Président sur les problèmes d'insécurité.

Pour cette dernière réunion de l'année, les interventions et débats ont été riches et la présence de la nouvelle opposition engendre une dynamique au sein d'un conseil moins "lisse" qu'à ses débuts.